



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Président de la
communauté de communes des Hauts
de Flandre
468 rue de la couronne de Bieme
59380 Bergues

christelle.bavinckhove@cchf.fr

Lille, le 20 février 2018

Objet : Examen au cas par cas du projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Wormhout

Décision de dispense d'évaluation environnementale

N° d'enregistrement Garance : 2017-2204

PJ : Décision dans le cadre de l'examen au cas par cas prévu à l'article R. 104-28 du code de l'urbanisme

Monsieur le Président,

Vous avez déposé une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique portant sur le projet de document d'urbanisme cité en objet.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision de la mission régionale soumettent le projet à évaluation environnementale .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée

La Présidente
de la mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de département du Nord
DREAL Hauts-de-France

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Certifiée ISO 9001 (2008) et ISO 14001 (2004)
44 rue de Tournai - CS 40259 - F 59019 LILLE CEDEX

Tél. +33 320134848 – Fax. +33 320134878 – Portail internet <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/nord-pas-de-calais-picardie>